

J'entends les gens d'en face se plaindre que le gouvernement a trop tardé à proposer diverses initiatives, notamment la nomination d'un ministre. Une des premières mesures du gouvernement a été d'établir un processus de consultation. Qu'il s'agisse des modifications apportées à la politique fiscale ou de la politique multiculturelle, le gouvernement a déclaré que, dans l'intérêt de l'unité nationale et pour avoir une loi juste et efficace, il fallait mettre en place un processus permettant une meilleure consultation.

C'est de l'inconscience que de croire que dès que l'on est élu à cette Chambre, d'une façon ou d'une autre, on obtient du ciel les compétences pour traiter de tous les sujets qui touchent les Canadiens. Idéalement, les électeurs choisissent des représentants ou des représentantes qui ont une vaste expérience, beaucoup de bon sens et la capacité de poser de bonnes questions et d'écouter les réponses. En fin de compte, notre travail est d'arbitrer les différends et d'adopter des lois qui nous aideront à progresser en tant que nation. Notre capacité de produire de bonnes lois dépend de notre capacité de consulter. La consultation prend du temps. Si la personne qui consulte est sincère, elle doit admettre qu'il lui faut consacrer du temps à écouter, à dialoguer et à parvenir à des conclusions. Tout cela doit se faire en tenant compte de certaines priorités.

Lorsque le gouvernement a pris ses fonctions, en 1984, la nation était au bord de la faillite. Nous empruntions sans compter. Le gouvernement du Canada empruntait un montant équivalent à 90 p. 100 des économies des Canadiens. Ceux-ci ne pouvaient donc plus emprunter pour acheter une voiture, une maison ou autre chose sans aller sur le marché international, ce qui avait pour effet de faire baisser le dollar et augmenter les taux d'intérêt. Notre niveau de vie chutait comme une pierre. Le gouvernement avait pris de nombreux engagements. Toutefois, la priorité était de redresser la situation économique pour que les Canadiens aient des emplois et participent pleinement à la société.

Quatre ans plus tard, je sais qu'environ 1 300 000 Canadiens de plus ont un emploi par rapport à septembre 1984. C'est un vrai record. Il fallait s'en occuper d'abord. Nous ne pourrions pas avoir un Institut canadien des langues du patrimoine, ni un budget pour cette très importante initiative, ni le projet de loi à l'étude aujourd'hui, si nous avions suivi la voie sur laquelle le gouvernement précédent nous avait entraînés.

Après la faillite, on ne peut plus rien faire de bon ou de positif. La faillite aurait sapé notre régime d'assurance-maladie et notre régime d'assurance-chômage. La faillite aurait sapé nos universités et tous nos programmes sociaux. Nous n'avons pas à nous excuser d'avoir entamé notre mandat de quatre ans en prenant les initiatives nécessaires pour redonner au pays la santé économique, pour donner des emplois aux Canadiens—avec comme résultat ultime des rentrées fiscales pour le Trésor public—pour réduire le déficit et pour nous mettre sur la voie

### *Patrimoine multiculturel canadien*

pouvant nous conduire à la santé dont nous jouissons aujourd'hui.

Je veux parler un instant des amendements et inviter mes collègues à voter contre. La motion n° 5 propose de réduire à trois ans les quatre ans impartis au ministre pour donner son avis sur le degré de réussite de l'institut. Je pense que quatre ans, ce sera même un peu tôt. Ce qu'il y a de certain, c'est que demander de porter un avis sur un nouvel institut doté d'une pareille mission après trois ans d'existence, c'est insuffisant.

La motion n° 6 donne des précisions sur la destination des rapports de l'institut. Le Règlement prévoit ce genre de situation. Donc, la motion n° 6 n'est pas nécessaire, et ce n'est sans doute pas une bonne idée.

J'invite mes collègues de la Chambre à approuver le projet de loi, mais à repousser les deux amendements en discussion en ce moment.

**M. le vice-président:** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote.

**M. le vice-président:** Le premier vote porte sur la motion n° 5, inscrite au nom du député de York-Ouest (M. Marchi). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. le vice-président:** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**M. le vice-président:** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**M. le Président:** À mon avis, les non l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

**M. le vice-président:** Le vote par appel nominal est reporté.

Le vote suivant porte sur la motion n° 6, inscrite au nom du député de York-Ouest (M. Marchi). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. le vice-président:** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**M. le vice-président:** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**M. le Président:** À mon avis, les non l'emportent.